Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Assurance d'un scooter ne m'appartenant pas

Par Akou

Bonjour,
Depuis 2011, j'ai gardé un scooter de 125cm3, dans mon jardin, sans l'utiliser mais en l'assurant, comme la loi m' y oblige, bien que mon assurance ne m'ait pas demandé de carte grise à mon nom. Ce scooter faisait l'objet d'une transaction entre 2 de mes collègues de travail, la carte grise est au nom de l'ancien propriétaire, dûment barrée, signée . J'en étais le gardien momentané, ces deux collaborateurs n'ayant pas de place pour le stocker. Notre Direction ayant cessé son activité, nous avons subi un licenciement général et nous nous sommes perdus de vue. J'ai essayé à de nombreuses reprises de régler ce problème mais ni l'acheteur ni le vendeur n'ont donné suite. De ce fait cela fait 15 ans que je paye cette assurance. J'ai donné, à titre gratuit donc, voici quelques jours (car à mon tour j'ai besoin de place et suis fatigué de payer) , ce scooter à une personne, qui m'a délivré un certificat de reprise manuscrit, transmis à mon assurance. Celle-ci refuse d'en prendre acte, me demandant un certificat de vente ou de don, de mon nom à celui du nouveau titulaire. Je ne peux et ne veux pas faire ce document, la carte grise n'étant pas à mon nom. Comment puis-je faire pour que mon assurance cesse de me prélever, puisque cela fait 15 ans que je paye pour rien pour avoir voulu porter assistance à ces collègues?
Merci par avance de votre aide
Cordialement C THOMAS